

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Séverine De Laveleye, *Présidente* ;  
Charles Spapens, Mariam El Hamidine, Ahmed Ouartassi, Alain Mugabo Mukunzi, Françoise Père,  
Maud De Ridder, Saïd Tahri, Fatima El Omari, Esmeralda Van den Bosch, *Échevin(e)s* ;  
Marc-Jean Ghyssels, Marc Loewenstein, Nadia El Yousfi, Laurent Hacken, Magali Plovie, Alitia Angeli,  
Evelyne Huytebroeck, Denis Stokkink, Dominique Goldberg, Cédric Pierre, Stéphanie Koplowicz,  
Simon De Beer, Isabelle Lukebamoko-Maduda, Nabil Boukili, Fatima Abbach, Caroline Dupont,  
Christophe Borcy, Valérie Michaux, Mustapha Al Masude, Samir Ahrouch, Xavier Jans, Michael Van  
Vlasselaer, Christiane Defays, Kris Vanslambrouck, Nicolas Lonfils, *Conseillers communaux* ;  
Betty Moens, *Secrétaire communale*.

**Excusés**

Stéphane Roberti, *Bourgmestre* ;  
Alexander Billiet, *Conseille(è)r(e) communal(e)* .

**Séance du 18.05.21**

---

**#Objet : Motion demandant un cessez-le-feu immédiat entre belligérants ainsi que l'arrêt des expulsions et de l'annexion des territoires palestiniens dans le chef de l'Etat d'Israel (à la demande de Madame El Yousfi, conseillère communale)#**

---

Séance publique

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**Secrétariat**

L'actualité des derniers jours en Palestine et Israël est particulièrement inquiétante. Le plan d'expulsion forcée de plusieurs familles du quartier palestinien de Sheikh Jarrah de Jérusalem-Est est l'évènement déclencheur d'une escalade devenue incontrôlable. Depuis quelques semaines, plusieurs familles de ce quartier de Jérusalem-Est attendaient une décision de justice prévue le 10 mai devant confirmer ou non leur expulsion en faveur de colons israéliens. Rappelons que Jerusalem-Est est connue en droit international comme faisant partie des territoires palestiniens occupés.

Comme chaque année, des défilés de colons nationalistes ont été organisés dans les quartiers palestiniens ces dernières semaines dans le cadre des festivités liées à la conquête de la partie orientale de la ville et son annexion par Israël en 1967. Ces cortèges ont suscité des protestations de résidents palestiniens de Jérusalem qui se sont vues fortement réprimées par la police israélienne qui a été jusqu'à faire évacuer la mosquée d'Al Aqsa, troisième lieu saint de l'Islam, faisant plusieurs centaines de blessés du côté palestinien.

En réponse à la politique d'annexion et d'expulsions ainsi qu'aux violences perpétrées par le gouvernement israélien, les groupes armés islamistes à Gaza (principalement le Hamas et le Djihad islamique) se sont emparés de ce contexte pour recourir eux-mêmes à la violence. Les centaines de roquettes envoyées de manière massive et indiscriminée sur la population civile israélienne ont tué 9 personnes dont un enfant, fait 560 blessés et forcé une partie de la population israélienne (dans un large périmètre atteignant Tel-Aviv) à se protéger dans des abris.

En parallèle, l'armée de l'air israélienne bombarde de façon disproportionnée des zones densément peuplées. Ces bombardements ont coûté la vie à 139 personnes, dont 39 enfants dans la bande de Gaza et ont blessé plus de 900 personnes (chiffres de vendredi 14 mai).

Plus largement, les évènements de Sheikh Jarrah sont le dernier chapitre d'une stratégie de substitution démographique pour permettre à l'État israélien de s'accaparer l'ensemble de la ville de Jérusalem et font écho à la stratégie générale en cours depuis plusieurs décennies de colonisation de l'État Israélien dans les territoires

palestiniens.

Cette politique se construit sur la base de domination raciale et de fragmentation du peuple palestinien en de multiples catégories auxquelles sont imposés des régimes juridiques, administratifs, politiques discriminatoires, et est analysée par de plus en plus d'observateurs comme caractéristique d'une politique d'apartheid.

Human Rights Watch dénonce d'ailleurs ces faits de manière non équivoque : « *Les autorités israéliennes commettent un crime, assimilable en droit international à un crime contre l'humanité* ». L'ONG américaine rejoint ainsi des organisations israéliennes comme B'tselem, Yesh Din et d'autres ONG internationales dans cette qualification claire.

Des voix s'élèvent partout dans le monde, y compris en Israël et Palestine, pour exhorter Israël à respecter le droit international et faire cesser les violences.

**Motion :**

- A. *Considérant la détérioration dramatique de la situation à Jérusalem-Est, comme partout en Palestine occupée.*
- B. *Considérant que depuis la Nakba, la catastrophe en arabe, ce sont plus de 750 000 Palestiniens qui se sont retrouvés chassés de chez eux au moment de la création de l'Etat d'Israël et que ce processus continue, notamment à travers les expulsions forcées dans les territoires occupés.*
- C. *Considérant qu'en 1967, suite à la guerre des Six Jours, Jérusalem-Est est envahie, occupée et annexée illégalement par Israël, en violation du droit international .*
- D. *Vu la loi israélienne sur les questions juridiques et administratives, qui permet aux Israéliens – mais pas aux propriétaires palestiniens – de faire valoir leurs droits sur des propriétés qui leur appartiendraient dans la partie orientale de la ville.*
- E. *Faisant référence au jugement du 8 octobre 2020 du tribunal de première instance de Jérusalem qui impose un ordre d'expulsion à la famille de Al-Kurd et trois autres familles (les familles Skafi, Al-Qasim et Al-Ja'ouni) totalisant 7 foyers d'environ 30 personnes, dont 10 enfants, ordonné en appliquant illégalement le droit interne israélien à Jérusalem-Est, qui constitue pourtant un territoire occupé.*
- F. *Considérant le communiqué de la représentation de l'UE à Jérusalem (décembre 2020) sur la décision de la justice israélienne de procéder à l'éviction de huit familles palestiniennes dans les quartiers de Sheikh Jarrah et de Silwan.[1]*
- G. *Considérant l'appel à l'annulation de l'ordre d'expulsion d'Israël contre 16 familles palestiniennes du rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'Homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 (janv 2021), Michael Lynk[2].*
- H. *Considérant le plan directeur pour Jérusalem du Gouvernement israélien dont l'objectif est de réduire au maximum le nombre de Palestiniens habitant dans la ville.*

- I. Faisant référence au nouveau projet de loi sur le Grand Jérusalem qui est en discussion à la Knesset et qui menace d'exclure d'autres quartiers palestiniens des limites de la municipalité : les quartiers de Kufir'Aqab, du camp de réfugié de Shu'fat et d'Anata et d'intégrer les colonies israéliennes de Ma'ale Adumim, Gush Etzion, Efrat, Beitar Illit et Giv'at Ze'ev.
- J. Considérant l'accélération de la colonisation au cœur des anciennes limites municipales de la ville.
- K. Considérant les rapports d'Human Rights Watch[3], Yesh Din[4] , B'tselem[5], Al Haq et le Cairo Institute for Human Rights Studies[6] qui qualifient le traitement des Palestiniens par Israël de crime d'apartheid.
- L. Se référant à la 4ème Convention de Genève de 1949 et la responsabilité de la communauté internationale de veiller à ce qu'Israël respecte pleinement ses obligations en vertu du droit international, y compris à Jérusalem-Est.
- M. Considérant les demandes formulées dans la proposition de résolution adoptée en séance plénière de la Chambre le 25 juin 2020 (DOC 55 1292/008) condamnant la politique d'annexion d'Israël sur les territoires occupés en Palestine[7].
- N. Considérant les accords de Gouvernement Vivaldi qui soulignent que : *« Le Gouvernement fera de nouveaux pas dans le sens d'une politique de différenciation bilatérale et multilatérale à l'égard des colonies israéliennes. Il travaillera au niveau multilatéral et de l'UE ou, le cas échéant, avec un groupe significatif d'États partageant les mêmes vues, sur une liste de contre-mesures efficaces et proportionnées en cas d'annexion du territoire palestinien par Israël et sur une possible reconnaissance à temps de l'État palestinien. ».*

**Le Conseil communal du 18 mai 2021 demande que :**

- Le Gouvernement fédéral et les gouvernements des entités fédérées appellent à un cessez-le-feu immédiat de la part de toutes les parties.
- *La Belgique et l'Union européenne aillent désormais au-delà des postures et des condamnations de principe qui se sont montrées totalement inopérantes.*
- La Belgique mette rapidement en œuvre les accords de gouvernement en établissant une liste de sanctions, y compris économiques, efficaces contre la politique d'annexion en cours des territoires palestiniens et en approfondissant les mesures de différenciation pour exclure les colonies israéliennes des relations bilatérales entre Israël, la Belgique et l'Union européenne.
- La Palestine soit, enfin, reconnue *comme un État à part entière avec Jérusalem-Est comme capitale, par la Belgique.*
- *Que la Belgique soutienne la mise en place d'une enquête internationale pour investiguer sur l'existence d'un système d'apartheid mis en œuvre par les autorités israéliennes conformément à la demande de Human Rights*

Watch et de nombreuses organisations israéliennes et palestiniennes.

**Le Conseil communal de 18 mai 2021 demande enfin que** cette motion soit envoyée à Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre des Affaires Etrangères, aux Ministres-Présidents des entités fédérées, à l'ensemble des présidences de partis représentés au sein des différents parlements belges.

- 
- [1] [https://eeas.europa.eu/delegations/palestine-occupied-palestinian-territory-west-bank-and-gaza-strip/90415/local-eu-statement-imminent-risk- eviction-palestinian-families-east-jerusalem\\_en](https://eeas.europa.eu/delegations/palestine-occupied-palestinian-territory-west-bank-and-gaza-strip/90415/local-eu-statement-imminent-risk- eviction-palestinian-families-east-jerusalem_en)
- [2] <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=26648&LangID=E>
- [3] <https://www.hrw.org/fr/news/2021/04/27/des-politiques-israeliennes-abusives-constituent-des-crimes-dapartheid-et-de>
- [4] <https://www.yesh-din.org/en/the-occupation-of-the-west-bank-and-the-crime-of-apartheid-legal-opinion/>
- [5] [https://www.btselem.org/sites/default/files/publications/202101\\_this\\_is\\_apartheid\\_fr.pdf](https://www.btselem.org/sites/default/files/publications/202101_this_is_apartheid_fr.pdf)
- [6] <https://cihrs.org/factsheet-israels-apartheid-regime-over-the-palestinian-people/?lang=en>
- [7] <https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/55/1292/55K1292008.pdf>

35 votants : 22 votes positifs, 9 votes négatifs, 4 abstentions.

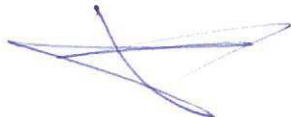
AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par le Collège :  
La Secrétaire,  
(s) Betty Moens

La Présidente,  
(s) Séverine De Laveleye

POUR EXTRAIT CONFORME  
Forest

Par le Collège :  
La Secrétaire,



Betty Moens



Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,



Mariam El Hamidine